

CONSEIL DE QUARTIER « BRUYERES »

Jeudi 11 octobre 2018

Ville de Sucy-en-Brie :

Président : Jean-Pierre CHAFFAUD

Vice-Présidente : Sandrine FELGINES

Administration : - Christophe BOIN (DGS) – Nathalie BARISIEN (Assistance de direction DGS/secrétaire de séance)

Collège des habitants

Présents : A. BOUDIER, P. DEGORGUE, P. GUILLOTEAU, N. LE BERRE, J. PELAT, M. PREVOT, M. ROUVEL

Absentes excusées : M. DOUDON, T. GUILLOT

Collège des institutionnels

Présents : J. CHANUT, JP LUTHI, C. PANAYOTY, JC PREVOT,

Absents excusés : JC CORMIER, M. DUMOULIN, J. GROSJEAN, J. PROT, E. PATORET, I. PIRONNEAU, L. OFFENSTEIN, G. VALLERY

Public : 1 personne

Ordre du jour du conseil :

- Avancement des projets du centre-ville (ZAC et bourg ancien)
- Point global sur les travaux d'été
- Point inondations suite aux divers travaux réalisés
- Point relatif au groupe scolaire des Bruyères
- Projet Parc Chaumoncel
- Présentation du futur projet d'extension du Centre culturel
- Communication sur la rentrée scolaire et impact sur les prestations aux usagers
- Questions diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
Avancement des projets du centre-ville	<u>Point sur les différentes phases de travaux :</u> - Parking de l'esplanade de l'Espace Jean-Marie Poirier : 70 places matérialisées en surface et 180 places créées en

JP CHAFFAUD
C. BOIN

sous-sol.

Le chantier avance bien. Livraison de la coque brute en début d'année 2019. Aménagement et gestion par un concessionnaire. La délégation de service public est actuellement en phase de consultation. Les conditions tarifaires et de gratuité ne sont pas encore définies et seront analysées dans le cadre cette consultation.

Parking disponible en mai /juin 2019 sauf aléas.

- Le parking de surface (70 places) sera livré en mars 2019 (sauf imprévus) et le chantier de construction de la résidence « Le Clos Sévigné » pourra ainsi commencer.
- Démarrage de l'aménagement des abords du château courant février 2019 d'une durée de 8 à 10 mois. Il s'agira d'un jardin à la française, environ 70 places de parking, d'une réorganisation des places de stationnement devant l'Orangerie (14 places). A l'arrière du château, réaménagement du parking actuel avec toutefois la contrainte liée à la géothermie.
- Démarrage de la construction du lot A : environ une trentaine de logements, du linéaire commercial et une délocalisation de la poste actuelle en rez-de-chaussée. Démarrage du chantier début avril 2019 après la mise à disposition des 70 places de stationnement en surface de l'esplanade de l'espace Jean-Marie Poirier.

A noter :

- Le parking en surface sera disponible pendant les travaux du parking en sous-sol.
- Restitution des places de stationnement sur le parking en surface, hors stationnement sauvage.
- Circulation des camions de chantier en dehors des flux pour limiter les nuisances et gênes occasionnées. Des consignes précises ont été données dans ce sens.
- Aménagement du parking pour les personnes à mobilité réduite.
- Matérialisation du stationnement aux abords du château
- Maintien du stationnement gratuit sur voirie en centre-ville

Questions/réponses :

- *Quid du stationnement lors de spectacles à l'espace Jean-Marie Poirier ou les jours de marché ? Réponse de Mr Chaffaud : les offres ne sont pas attribuées et les négociations sont en cours à ce sujet.*
- *Le jardin à la française aux abords du château sera-t-il clôturé ? Réponse : il est encore trop tôt pour y répondre car ce projet n'est pas encore arrêté.*

Bourg ancien : Présentation d'une vidéo sur son aménagement

- Agrandissement du parvis de l'église
- Requalification du parking
- Travaux de voirie sur l'ensemble des rues du bourg
- Renouvellement de l'éclairage public
- Création d'un jardin de curé
- Restitution des places de stationnement sauf les places dites « sauvages »
- Suppression des plantations rue du Moutier

- Réaménagement de la Cour de la recette avec maintien du stationnement dans la cour.
- Sens de circulation inversée Place de l'église
- Zone partagée 20 kms piétons/vélos/voitures

Phasage des travaux :

- Jusqu'à fin juillet : travaux préparatoires sur le réseau gaz
- Août à fin novembre 2018 : travaux d'enfouissement/effacement des réseaux sur l'ensemble des rues du vieux bourg
- De décembre 2018 à janvier 2019 : intervention du Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) sur leur réseau d'assainissement dans les rues de la Porte, Moutier et Guy Mocquet
- Démarrage des travaux de voirie et réseaux divers à compter du 22 octobre 2018 : réfection de la voirie en phases :
 - Rue de Boissy d'octobre à fin décembre 2018
 - Place de l'Eglise et Cour de la recette : de janvier à septembre 2019
 - Rues du Moutier, de la Porte et G. Mocquet : à compter du printemps 2019
 - L'intersection rues du Moutier, Brévannes et Porte : été 2019
 - La rue de Brévannes jusqu'à la rue des Ecoles : de septembre à décembre 2019

Livraison du bourg ancien : fin décembre 2019

Questions/Observations :

- *Mme Le Berre constate l'absence de barrières de sécurité rue du Moutier et demande si elle sera piétonne. Mr Boin répond qu'il s'agit d'une zone partagée piétons/vélos/voitures et qu'elle sera rendue aux piétons occasionnellement lors de manifestations de type braderie par un système de plots.*
- *Avancement des travaux de la déviation de la RN19. Date de sa mise en service (Mme Le Berre). Mr Chaffaud répond qu'elle sera en service entre le printemps et mi année 2019 pour une livraison définitive en fin d'année 2019.*
- *Neutralisation des rues du bourg ancien pendant toute la phase des travaux (Mr Pelat) ? Mr Boin répond que les rues seront rendues à la circulation par tranche horaire en fonction du flux de circulation.*

S'agissant de la rue du Temple, voie de compétence territoriale, elle reste encore en cours de réflexion compte tenu des différentes contraintes mais elle est bien intégrée au programme.

Point global sur les travaux d'été

JP CHAFFAUD

Piste d'athlétisme : réalisation d'une piste d'athlétisme de 8 couloirs au parc des Sports de Sucy-en-Brie homologuée nationale par la Fédération Française d'Athlétisme pour recevoir les nombreuses associations sportives et les scolaires. Restent à finaliser l'éclairage, la pose des cages, le traitement des tribunes avec ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Fin prévisionnelle des travaux mi-octobre.
Coût de l'opération : environ 1 300 000 € subventionné par le Conseil Régional d'Ile-de-France.
Durée de vie d'une piste d'athlétisme : environ 10 à 15 ans.

Extension du centre de loisirs Fontaine de Villiers : travaux d'agrandissement pour accueillir plus de 90 enfants (travaux réalisés en régie).

Centre de loisirs du Parc : dernière phase de travaux qui consiste à rénover les allées et la placette en enrobé et béton balayé. Dernières plantations de gazon et végétaux en novembre prochain.

Ecole du centre : construction du réfectoire, d'un bloc sanitaire, d'une salle APPS, marquage au sol de la cour. Toit végétalisé. Reste à reprendre le préau en peinture. Financement à hauteur de 70 %. La livraison a été effectuée le 17 septembre dernier. Les repas sont maintenant servis en self-service.

Il est mentionné que ce réfectoire sera disponible pour l'organisation de réunions et notamment pour la tenue des bureaux de votes.

Maison de l'enfance et de la Jeunesse rue Ludovic Halévy : transformation des bureaux pour créer un guichet unique Petite enfance, enfance et jeunesse.

Maison des Seniors : mise en peinture de la salle de billard effectuée en régie.

Travaux de la rue Dauphine : sous maîtrise d'œuvre GPSEA, requalification complète de la voie : travaux d'enfouissement des réseaux, rénovation de l'éclairage public. Le Grand Paris Sud Est Avenir doit faire un curage du réseau suite à la retenue d'eau qui se forme au niveau de la rue du Docteur Roux en cas de grosse pluie.

Grande satisfaction de l'ensemble des conseillers sur cette réfection.

Mr Michel Prevot constate que les riverains se stationnent dorénavant à cheval sur les trottoirs plus larges, malgré une zone de partage piétons/vélos. Il craint une dégradation des plantations qui seront réalisées. Il souhaiterait qu'une signalisation soit effectuée pour faire respecter la zone partagée ainsi qu'une protection des sujets qui seront plantés. Mr J. Claude Prévot suggère plutôt la plantation de sujets qui interdirait le stationnement (troncs d'arbres, rochers ...).

Mr Chaffaud répond qu'un marquage au sol sera réalisé pour définir la zone de partage ainsi que la pose de panneaux de signalisation aux deux extrémités de la rue. Si cela devient nécessaire, une verbalisation sera opérée. Mr Chaffaud invite sur les conseillers à faire passer le message à leur entourage.

Mme Le Berre signale que le panneau 30 kms / heure situé à l'entrée de la rue Dauphine n'est pas toujours respecté. Des solutions seraient-elles envisagées ?

Monsieur Chaffaud répond qu'il n'existe pas de solutions pour pallier les incivilités.

	<p><i>Observations/Questions/Réponses :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Demande la mise en place d'un miroir à l'intersection de la rue de Brie et de la rue Dauphine ? Réponse : Le miroir n'est pas la meilleure solution car l'image est déformée et cela peut être dangereux. A voir à l'usage.</i> - <i>Les aménagements des arrêts de bus ne sont pas finalisés sauf celui de la rue du Tilleul (manque les vitres).</i> - <i>Signallement relatif au passage piéton côté droit de la rue de Brie qui n'est pas utilisé. Les scolaires empruntent l'autre trottoir car il est trop étroit. Demande la possibilité de décaler le passage piéton. Mr Chaffaud va remonter la demande aux services techniques pour que le marquage au sol soit décalé.</i> <p><i>Mme Felgines ajoute que le marquage au sol est de moins en moins respecté pour le stationnement rue de Brie où il existe désormais du stationnement presque des deux côtés et même entre les places de stationnement matérialisées de cette rue très étroite.</i></p> <p><u>Travaux dans les écoles</u> : travaux de ventilation à l'école élémentaire du Plateau, climatisation de 3 classes maternelles de l'école de la Cité verte. Travaux au groupe scolaire des Bruyères (cf. page 7).</p> <p><u>Travaux du département</u> : création d'un giratoire pour sécuriser l'intersection rue de Villeneuve et rue de Bonneuil (gare RER de Sucy), réduire la vitesse et fluidifier la circulation.</p> <p>Retour très positif de l'ensemble des conseillers. L'intersection est mieux respectée. Toutefois il est signalé par Mme Felgines que l'îlot triangulaire n'est pas suffisamment visible en venant de la rue de Villeneuve notamment le matin et le soir. Il serait souhaitable de renforcer sa visibilité. Par ailleurs, le passage piéton sous le pont reste toujours dangereux. Un renforcement de l'éclairage serait nécessaire.</p>
<p>Point Inondations JP CHAFFAUD</p>	<p>Il est rappelé qu'en juin dernier, de fortes pluies se sont abattues sur Sucy provoquant des inondations en particulier dans le quartier du Grand Val et dans le quartier de la Fosse rouge. Environ 200 habitations ont été impactées et sinistrées par ce phénomène en raison du cours du Morbras sorti de son lit de manière importante. Dès le déclenchement de l'alerte, les services municipaux se sont mobilisés afin de venir en aide aux sinistrés.</p> <p>Au lendemain de ces intempéries, plusieurs actions ont été diligentées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle obtenue par arrêté du 9 juillet 2018. 2. Saisine de la Métropole du Grand Paris, compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) afin de lancer une étude hydraulique sur le Morbras pour comprendre les phénomènes répétitifs sur la commune et comment y remédier. Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil

métropolitain du 17 décembre prochain.

3. Saisine du Département sur le sous-dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales de la rue du Général Leclerc. Une rencontre est prévue le 5 novembre prochain.
4. Saisine du Préfet sur le phénomène de « vague » mettant en cause la gestion des bassins du château d'Ormesson. Une rencontre avec ses services le 19 octobre prochain aura pour objectif de faire le compte rendu de leurs observations après visite sur place.

Sur le quartier des Bruyères, les travaux réalisés anti-inondations ont été efficaces (bassin du parc omnisport de Sucy et route de Lésigny). Satisfaction de l'ensemble des conseillers sur ce sujet.

Concernant la route de Lésigny, il est prévu des travaux de réfection fin 2018/début 2019 ainsi que la piste cyclable. Si l'assainissement se révélait nécessaire, il serait envisagé la fermeture totale de la route.

La personne présente dans le public prend la parole pour demander si le passage piéton route de Lésigny, au croisement avec la rue Roosevelt pourrait bénéficier d'un passage protégé au regard de la circulation très dense le matin. Celui-ci n'est pas suffisamment matérialisé et il n'existe pas de panneau de signalisation l'indiquant pour les automobilistes. Un passage surélevé permettrait de ralentir les voitures en excès de vitesse qui ne laissent même pas la possibilité de traverser. Réponse : la reprise des passages piétons est prévue toutefois il est assez compliqué de faire des aménagements sur cette chaussée étroite. Des aménagements de sécurité devront être entrepris. Cette demande sera rapportée aux services compétents pour étudier sa faisabilité. Toutefois, la déviation de la RN 19 devrait permettre de soulager la circulation route de Lésigny, notamment. Sa mise en service est prévue pour mi année 2019 pour une fin de travaux définitifs en fin d'année 2019.

Mr JC Prévot ne semble pas optimiste sur le rendement de la déviation. Il n'est pas évident que les automobilistes l'empruntent.

Signalements/Observations

1. Passage de gens du voyage sans carte professionnelle aux portes des personnes âgées. La Police municipale a été avertie. Il est toutefois demandé le renforcement des rondes.
2. Le panneau du sens interdit dans le parking souterrain du marché n'est pas suffisamment visible : demande la pose de deux panneaux : un pour signaler le sens interdit, l'autre pour signaler l'interdiction de tourner à droite.
3. Il est signalé la présence de personnes errantes dans le quartier tard dans la nuit. Des patrouilles de la Police nationale en civil circulent actuellement.

	<p>4. Manque de toilettes publiques à proximité du terrain de pétanque et demande si possible l'entretien extérieur de la chapelle. Mr Chaffaud précise qu'il s'agit d'un problème d'hygiène. Il n'est pas envisagé l'entretien extérieur de la chapelle, elle n'est pas de la responsabilité de la Ville. Il invite Mr Rouvel de se rapprocher de l'évêché.</p> <p>5. Devenir du musée de la société historique de Sucy ? Mr Chaffaud répond que Mme le Maire a déjà communiqué sur ce sujet. Le musée actuel est fermé pour l'ouverture d'une chocolaterie. Il sera transféré dans un autre lieu en accord avec la SHAS, d'ici trois ans.</p>
<p>Travaux du groupe scolaire des Bruyères JP CHAFFAUD</p>	<p><u>Travaux effectués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification d'un wc avec mise aux normes Handicapés pour la classe ULIS à l'école élémentaire, - Remplacement des dalles amiantées par un sol souple à l'école élémentaire, - Changement des têtes de robinets à l'école maternelle.
<p>Projet Parc Chaumoncel JP CHAFFAUD C. BOIN</p>	<p>Il s'agit d'un réaménagement global du parc afin d'y accueillir quelques manifestations, la fête foraine et les boulistes et ainsi de l'embellir. Travaux : nouveaux aménagements paysagers, réorganisation du stationnement, changement du mobilier urbain, éclairage public. Début des travaux : mi-septembre 2018. Durée du chantier : environ 2 mois.</p> <p>Mme Boudier fait remarquer qu'il est aujourd'hui très difficile de se garer entre les boulistes, les forains et les utilisateurs de la Maison des Familles dont les créneaux horaires sont bien ciblés. Il est répondu qu'il ne s'agit pas des mêmes temporalités. Lorsqu'il y a les forains, il n'y a pas les boulistes ; les usages ne se chevauchent pas. L'offre de stationnement reste inchangée. Par ailleurs, le parking du Village, le parking de la Mairie et le stationnement rue L. Halévy sont également à disposition des usagers.</p>
<p>Présentation du futur projet d'extension du Centre culturel JP CHAFFAUD C. BOIN</p>	<p>Ce projet porte sur la réhabilitation du Centre culturel de la Ferme de Grand Val, d'extension et de réaménagement de la salle de spectacle Gérard Philipe. La Ville souhaite se doter d'un pôle culturel moderne et adapté au développement de ses projets artistiques et culturels ainsi que d'une salle de spectacle avec une capacité d'accueil en places assises fixes. Pour élargir l'offre culturelle, la jauge sera doublée à 180/200 places avec une scène adaptée et des loges plus confortables. Par ailleurs, il est envisagé le réaménagement de ses espaces extérieurs afin de permettre l'accueil de troupes résidentes et porteront sur la création d'un porche dans l'axe de l'entrée principale, d'une restitution d'un jardin quadrilatère réaménagé. Ce projet aura pour finalité de recréer l'aspect initial de la Ferme de Grand Val.</p> <p>Extension de l'espace Gérard Philipe : environ 200 m² sur deux niveaux.</p> <p>Budget total estimé à environ 1 700 000 € HT – Subvention à hauteur de 880 000 € par le Conseil régional d'Île-de-France.</p> <p>Présentation du projet finalisé au prochain Conseil de quartier.</p>
<p>Communication sur la rentrée scolaire et géothermie C. BOIN</p>	<p>Retour à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée septembre dernier. A noter l'annulation de la fermeture de classe à l'élémentaire Bruyères, quelques fermetures de classes en maternelle et quelques ouvertures de classes en élémentaire. Accueil des enfants les mercredis journée et pendant les vacances scolaires aux centres de loisirs du Parc et de</p>

	<p>la Fontaine de Villiers. Un bilan sera dressé aux prochaines vacances de la Toussaint sur la fréquentation des ALSH avec le retour à la semaine à 4 jours.</p> <p><u>Géothermie</u> : courant 2017, le réseau de chaleur a connu différents problèmes (fuite sur les têtes de puits, des échappements gazeux, la panne de la pompe à chaleur, etc.). En juin dernier, des travaux ont été nécessaires pour améliorer le réseau (travaux de curage et de nettoyage des puits, sécurisation et motorisation des têtes de puits, colmatage des brèches relevées sur le puit producteur, remplacement des automates ...). Les travaux ont été entièrement pris en charge par le concessionnaire Sogesub. L'installation devrait aujourd'hui bien fonctionner pour la prochaine saison de chauffe. Il s'agit d'un mode de chauffe le plus économique allant jusqu'à réduire la facture de 40 % et surtout une énergie propre. Les futurs bâtiments de la ZAC du centre-ville seront eux aussi équipés de ce système de chauffe.</p>
<p>Questions diverses JP CHAFFAUD C. BOIN</p>	<p><i>Question de Mme Boudier : Vente de la Terrasse Fleurie pour la construction d'un collectif ? Mr Boin répond qu'il n'est pas en mesure de répondre si le restaurant a été vendu. En revanche, il n'est envisagé aucune construction de collectifs.</i></p> <p>Réfection du pont du RER (Mr Pelat) : inquiétudes sur l'obsolescence des matériaux, vibrations que génèrent le passage des engins à moteur, des transports sur voie ferrée, l'absence de contrôles éventuels Le pont relie 2 voiries territoriales et appartient à plusieurs propriétaires. Le tonnage est limité mais supporte aussi une circulation plus dense. Les trottoirs sont très étroits. Un courrier est actuellement à la signature du Maire sollicitant le Territoire pour la réalisation d'un diagnostic.</p> <p>Rénovation des rues du quartier des Bruyères – rue de Brie La rue de Brie n'a pas été proposée au budget jusqu'à présent. Chaque année, des programmations sont effectuées en fonction de l'état des chaussées. Le programme de réfection ou d'aménagement de chaussée et trottoir pour une année « n » est connue et figure dans le Sucy Info après le vote du budget de l'année « n ».</p> <p>Avancement relatif à l'aménagement du parking du Centre commercial Franprix : Mr Boin signale avoir fait un courrier aux commerçants pour leur demander une prise en charge mais à ce jour aucune réponse ne nous est parvenue.</p> <p>Elagage des arbres en limite des propriétés sur la parcelle située entre la rue de Brie et la maternelle des Bruyères. Mr Boin va demander aux services municipaux l'envoi d'un courrier aux riverains afin de procéder à l'élagage des haies. Sans réponse sous quinzaine, la Ville se réservera le droit de faire le nécessaire et enverra la facture au propriétaire. S'il s'agit d'une ACI, il sera nécessaire de refaire un courrier.</p>
<p>Mr CHAFFAUD lève la séance en remerciant les participants.</p>	